

Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 26 avril 2023 à 18 heures 30

--+--+--+--

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Nombre de Conseillers :

- . En exercice : 14
- . Présents : 12 puis 13
- . Représentés : 1
- . Absents : 1

Quorum : 8

Date de la convocation : 18/04/2023

Etaient présents : Laetitia BAILLE (présente à partir de 18 heures 45), Arlette BERNARD, Etienne BILLET, Patricia CHMARA, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Rémy GUILLOT, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN, Yoann MAUPPIN, Charles-Edouard OLIVETTI, Alexandre ROUSSET, Sandrine TARION, Nelly THOMASSIN.

Etaient absents : Philippe DAVIDIAN (pouvoir à Francine HINSCHBERGER).

Secrétaire de séance : Sandrine TARION.

--+--+--+--

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.

N° 2023/20 : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la réorganisation du secrétariat à l'occasion du départ en retraite de Madame Maryline HERVE, secrétaire de mairie, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif, fonction d'agent d'accueil et administratif, à temps non complet à raison de 17 heures de travail par semaine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif, fonction d'agent d'accueil et administratif, à compter du 22 mai 2023 jusqu'au 30 juin 2023.
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17 heures.
- Décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs.
- Habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

N° 2023/21 : Aménagement du restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un self-service sera mis en place au restaurant scolaire à la prochaine rentrée scolaire.

Un nouvel aménagement du réfectoire est à prévoir ; du mobilier et matériel devront être achetés par la commune, à savoir :

- 1 Meuble vitrocéramique pour les plats chauds :
- 60 plateaux de service

Le devis de l'entreprise A. MOREL d'un montant de 5 722,52 euros TTC est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise A. MOREL d'un montant de 5 722,52 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

Madame Laetitia BAILLE arrive à 18 heures 45.

N° 2023/22 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le remplacement d'un poteau d'incendie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le poteau d'incendie n° 14 situé au chemin des Fourches doit être remplacé cette année.

L'entreprise CHOLTON a transmis un devis pour le remplacement du poteau d'incendie d'un montant de 3 714,27 euros HT.

Il informe que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer ces travaux.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Autofinancement	2 599,99 €	70 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		2 599,99 €	70 %
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	Subvention DETR	1 114,28 €	30 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques *		1 114,28 €	30 %
Total H.T.		3 714,27 €	100 %

* dans la limite de 80 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite l'Etat pour le versement d'une subvention au titre de la DETR pour financer le remplacement du poteau d'incendie.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2023/23 : Convention avec RESOTAINER pour la mise à disposition du container

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise RESOTAINER met à la disposition de la commune de Montceaux un container qui sera installé à proximité des locaux du service technique pour le stockage de matériel.

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de conclure une convention de mécénat avec RESOTAINER pour cette mise à disposition pour la période du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mécénat qui sera conclue entre la commune de Montceaux et RESOTAINER pour la mise à disposition du container du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2023, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte les décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire fait part qu'il a exercé ce droit depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Bien	Parcelle(s)	Lieu	Prix
Terrain	A 793 lot 12	55 chemin du Moulin Crozet	135 000 euros
Maison avec terrain	E 758 et E 757	2307 route de Montmerle	410 000 euros
Terrain	A 778 et A 787 Lot 6	55 chemin du Moulin Crozet	135 000 euros

Compte rendu du conseil communautaire du 28 mars 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 28 mars 2023 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Urbanisme :

La commission s'est réunie le 03 avril pour l'instruction de demandes de déclaration préalable. Des visites de conformité sont à prévoir.

Une demande de déclaration préalable a été déposée pour la création d'un mur de clôture ; les pièces complémentaires demandées n'ayant pas été déposées dans le délai imparti, la demande a été classée sans suite.

La Préfecture a émis un avis favorable aux demandes d'installation de caméras sur la commune ; les travaux de la première tranche débuteront en septembre (installation de 5 caméras aux 7 chemins).

◆ Voirie - espaces publics :

L'entreprise AXIMA interviendra prochainement pour terminer les travaux de la RD17b, au village. L'entreprise CARTILLIER va réaliser les travaux au chemin de la Poipe courant 15 mai ; les riverains seront informés par courrier.

Une consultation est lancée pour les travaux de voirie prévus cette année (réfection du chemin des Acacias, pose de coussins lyonnais aux Rivaux et mise en place de point à temps) ; la commission se réunira pour l'ouverture des plis.

◆ Scolaire :

Le Sou des écoles occupe actuellement le local attenant au réfectoire du restaurant scolaire pour y ranger du matériel. Pour des raisons de sécurité, il sera proposé au Sou des écoles de déplacer le matériel dans une partie du local de l'aire de loisirs occupé par la société de chasse.

◆ Eclairage public :

Le point est fait sur les travaux d'éclairage public réalisés en 2021 et 2022.

Les projets de modernisation de l'éclairage public pour l'année 2023 sont estimés à 34 100 euros (coût restant à la charge de la commune).

◆ **Communication** :

Les livrets d'accueil sont livrés et présentés au Conseil Municipal. 100 sacs cabas ont été achetés pour un coût de 208,79 euros TTC. Lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, la commune remettra aux personnes présentes le livret d'accueil, le livre de la commune ainsi qu'un sac cabas.

Le flash infos de juillet 2023 est en cours de préparation ; celui-ci reprendra le visuel du livret d'accueil.

◆ **Cimetière** :

Des points de rouille ont été constatés au portail du cimetière ; les entreprises concernées seront contactées pour la remise en état du portail.

◆ **Centre Communal d'Action Sociale** :

Le CCAS s'est réuni le 06 avril pour le vote du budget et des subventions. Les points suivants ont été abordés lors de la réunion :

- Echange sur la situation de deux administrés.
- Accueil des colocataires de la 2^{ème} maison Ages et Vie le 28 avril.
- Présence du nouveau cabinet d'infirmiers à Montceaux.
- Deux assistantes maternelles recherchent un local pour la création d'une maison d'assistantes maternelles.
- Une association d'assistantes maternelles a demandé la mise à disposition de la salle polyvalente pour y faire des animations ; ce regroupement en dehors des relais d'assistants maternels n'est pas autorisé.
- L'association VSDS a été absorbée par l'association Ain Domicile Services.
- Registre social : liste des bénéficiaires APA et des assistantes maternelles de la commune.

◆ **Animation** :

La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu à 11 heures. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à l'aire de loisirs. Les enseignants ne seront pas présents à la cérémonie. Les élèves ont été conviés.

L'accueil des nouveaux habitants est fixée au 12 mai à la salle polyvalente. Les présidents des associations ainsi que les membres du CCAS hors conseil municipal, seront invités.

Le Sou des Ecoles et l'amicale de pétanque ne participeront pas à la manifestation Rêves de Cirque. Il sera demandé à l'amicale des classes en 3 et 5 si elles souhaitent être associées à cet évènement.

◆ **Fleurissement – cadre de vie** :

Les projets de plantation des différents massifs sont présentés au Conseil Municipal ; les massifs seront composés d'une majorité de plantes vivaces qui demandent peu d'eau.

Les plantations seront faites par les agents du service technique autour du 15 mai.

Deux arbres ont été plantés sur le parking de l'espace de loisirs.

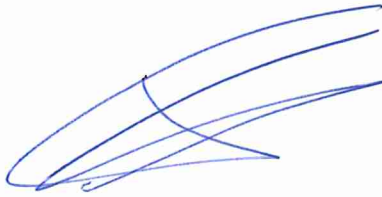
Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Des motocross détériorent le site du moulin à huile ; des piquets seront installés pour les empêcher de passer sur le site.
- Il est envisagé l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour être installés sur différents bâtiments communaux (école, aire de loisirs, mairie).
- Un devis sera demandé pour végétaliser une partie de la cour de l'école.
- Le devis de l'entreprise CRMN pour l'entretien des vitres de l'école, de la mairie et de la salle polyvalente est accepté (coût par intervention) :
 - . vitres de la mairie : 70 euros HT
 - . vitres de la salle polyvalente : 95 euros HT
 - . vitres de l'école : 315 euros HT

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close.
La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.

Le secrétaire de séance,
Sandrine TARION



Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

